

PREIXAN *Avenir*

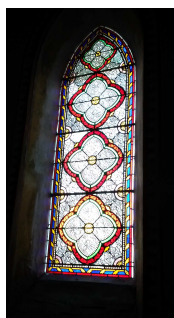
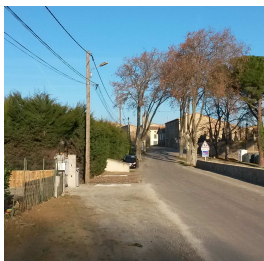
Bulletin de Preixan n°130

Décembre 2016

L'Édito

En cette fin d'année 2016, je ne souhaite vous parler que de choses positives et faire un point sur l'avancement des travaux dans notre village.

Les agents communaux des services techniques ont réalisé l'aménagement élégamment fleuri et décoré du faubourg ainsi que l'accotement de l'allée des platanes, qui devait être consolidé et stabilisé à la sortie du village vers Rouffiac, en face du muret sécurisé en pierres apparentes, .



Nous avons fait appel à des entreprises extérieures afin d'opérer certains travaux complexes : une des toitures de la mairie a été refaite en totalité et un des vitraux de l'église a été remplacé.

L'éclairage public de la rue de l'église et de la rue de la mairie a été rénové entièrement, laissant baigner ces deux rues dans une ambiance nocturne douce et chaleureuse.



La régie temporaire, créée par le conseil municipal en juin 2016, consacrée au parrainage de tuiles de la toiture de l'église, est maintenant clôturée. Le élu et moi-même remercions grandement les quarante-cinq donateurs qui ont répondu à notre appel. Au final, la somme coquette de 1 905 € a été collectée.

Puisque 2017 n'est plus très loin de nous, les élus du Conseil Municipal et moi-même vous convions à la cérémonie des vœux de la Municipalité, le samedi 7 janvier 2017 à 11h au foyer. Cette rencontre, qui se veut conviviale avant tout, nous permettra d'échanger sur les réalisations de 2016 et les projets de 2017 pour la commune.

Je souhaite à chacune et à chacun de passer une très bonne fin d'année et j'adresse de chaleureuses pensées à celles et ceux qui se retrouveront esseulés, touchés par la douleur d'un deuil ou par la maladie.

Sincèrement.

Patricia Dhumez, Maire.

Les élus du Conseil Municipal souhaitent de

Joyeuses fêtes
de fin d'année à toutes et à tous !



Dans ce numéro :

- Édito du Maire
- Compte rendu du Conseil Municipal
- Communiqués
 - Déchetterie de Salvaza*
 - Collecte des bacs verts*
 - Inscriptions sur les listes électorales*
 - Ouverture secrétariat mairie*
 - Grippe aviaire H5N8*
- Célébrations
 - Cérémonie du 11 novembre*
 - Après-midi récréatif des Seniors*
- Carnet
- L'année 1936 à Preixan par Joël Vidal
- Dépistage du cancer du sein par le Docteur Antoine Khreiché
- Vie locale
 - Halloween*
 - Le Club du 3ème âge*
 - Le Tennis Loisir Preixan*
 - Le Comité des Fêtes*
 - Le loto des écoles du RPI*
 - Le Spartak de Preixan*
- Commerce : le Relais de Preixan
- Infolettre électronique

Conseil Municipal du 22 Novembre 2016

Demande de subvention 2017 à l'État pour "Aménagement du cœur de ville-RD211-Rue de la Mairie"

Madame le Maire fait part à l'Assemblée des problèmes existants sur l'axe routier départemental, RD 211 - Rue de la mairie, qui traverse la commune au cœur du village. Ces problèmes concernent la sécurité des cheminements des usagers et l'accessibilité pour les modes doux, la circulation et le stationnement des véhicules motorisés, et l'impact environnemental.

Une étude a été réalisée par l'Agence Technique Départementale de l'Aude (ATD11) et une proposition de travaux et d'aménagements a été faite, dans le but de résoudre les problèmes et dysfonctionnements constatés, pour un montant total de 316 250 € Hors Taxes.

Ainsi, au vu de ce projet, il apparaît nécessaire de demander une subvention aux services de l'État au titre de la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) en 2017.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le projet présenté, acceptent la proposition de l'ATD11 d'un montant de 316 250 € H.T. et autorisent Madame le Maire à demander une subvention à l'État au titre de la DETR 2017 afin d'aider la Commune à faire face à la dépense de ce projet sur quatre années.

Une délibération sera rédigée.

Décisions modificatives

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des décisions modificatives sur le Budget Primitif 2016 d'Investissement.

Des opérations comptables de régularisation sont à réaliser sur les articles "Réseau d'adduction d'eau" pour 178 719,71 € et "Réseau d'assainissement" pour 9 361,82 € et sur l'article "Réseau de voirie" pour 188 081,53 €, ainsi que sur l'article "Bâtiments scolaires" pour 49 470,86 €

.../

/...

et sur l'article "Frais d'Études" pour 49 470,86 €. Deux autres décisions modificatives sont à réaliser afin de mandater le remplacement d'un des vitraux de l'église pour un montant de 8 049,60 € du programme "Matériel de transport" au programme "Construction/Restauration de bâtiments publics" et les travaux de mise en sécurité du réseau pluvial situé Chemin de la Croix d'Achille pour un montant de 2 400,00 € du programme "Matériel de transport" au programme "Installations Matérielles et Outillage Technique/Voirie".

Après avoir ouï cet exposé, le Conseil accepte, à l'unanimité, d'adopter ces décisions modificatives.

Des délibérations seront rédigées.

MAPA : Travaux de réfection Place de la Mairie

Madame le Maire rappelle que le Conseil avait décidé d'ouvrir un marché à procédure adaptée (MAPA) le 11 octobre 2016 pour la réfection de la Place de la Mairie. A la suite de la publication de marché, trois entreprises avaient adressé leur offre dans les temps impartis, soit avant le 8 novembre 2016 à 12h00.

Après analyse des offres et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, valident le projet proposé par l'entreprise CBTP, jugée économiquement la plus avantageuse, pour un montant de 36 830,50 € H.T.

Une délibération sera rédigée.

RIFSEEP : régime indemnitaire des agents communaux

Madame le Maire fait part à l'Assemblée que le RIFSEEP ou Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel, va devenir, d'ici fin 2016, le nouvel outil indemnitaire de référence en remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'État.

.../

/...

Afin d'étudier et d'appréhender au mieux cette mise en place pour 2017, Madame le Maire propose la constitution d'un groupe de travail composé des Adjointes au Maire. Proposition acceptée.

COVALDEM11

Madame le Maire fait lecture à l'Assemblée du courrier de Monsieur Jean-Jacques CAMEL, Président du Covaldem11, qui donne réponse à la délibération du Conseil du 27 septembre 2016 actant le mécontentement de la Municipalité quant aux récentes évolutions de collecte. Monsieur Camel indique que la modification des collectes résulte de l'offre du délégataire du service public, SITA SUD, qui vise à optimiser et à rationaliser les collectes sur les secteurs de l'habitat pavillonnaire en n'effectuant plus qu'une seule collecte par semaine pour les bacs individuels verts au lieu de deux. Cette réorganisation est liée directement à la diminution effective de la quantité de déchets de chaque foyer. Monsieur Camel annonce que seul le travail de rationalisation mené sur les collectes d'ici 2020 peut permettre d'atténuer l'impact des investissements dus aux coûts du traitement des déchets sur la contribution demandée aux usagers.

Une solution est proposée au foyer ayant un conteneur trop petit pour accueillir les déchets suite à la réduction du nombre de collecte ; les foyers concernés sont invités à le signaler à Sita Sud et un conteneur de taille supérieur sera remis en remplacement de l'actuel.

Commission des Affaires Sociales et Éducatives : compte rendu de réunion

Madame le Maire informe le Conseil des propositions arrêtées par la Commission réunie le 14 novembre 2016 :

- ◆ L'animation, "spectacle/goûter/remise du cadeau de fin d'année", annuelle proposée

.../

Conseil Municipal du 22 Novembre 2016

/...

aux Preixanais de plus de 70 ans aura lieu le samedi 3 décembre 2016 à 15h au foyer ;

- ◆ Les écoliers du RPI résidant à Preixan recevront durant la première semaine de décembre dans leur boîte aux lettres des tickets afin de pouvoir participer aux animations de la Magie de Noël de Carcassonne ;
- ◆ Les agents communaux seront conviés par les Élus à une cérémonie de fin d'année en leur honneur le mardi 13 décembre 2016 à 19h à la Mairie.

Propositions acceptées à l'unanimité.

Demande de rétrocession de concession funéraire

Madame le Maire informe l'Assemblée que Madame ORTIZ Trinidad et son fils, Monsieur ORTIZ André, ont fait connaître leur souhait de rétrocéder à la Commune la concession funéraire appartenant à Monsieur ORTIZ BAUTISTA Andrés, décédé le 9 avril 2014. Cette concession perpétuelle n'a jamais été utilisée et se trouve vide de toute sépulture.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, la demande des héritiers de Monsieur ORTIZ BAUTISTA Andrés relative à la rétrocession de la concession funéraire à la Commune de Preixan sans contrepartie financière.

Une délibération sera rédigée.

Vœux de la Municipalité

Madame le Maire propose au Conseil que la cérémonie des vœux municipaux 2017 est lieu le samedi 7 janvier 2017 à 11h au foyer municipal. Proposition acceptée.

Réforme des statuts de Carcassonne Agglo – Modifications/Extension des compétences de la communauté d'agglomération

Madame le Maire expose le rapport par lequel la modification

.../

/...

des statuts de Carcassonne Agglo est rendue obligatoire par la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République, répartition des compétences entre les collectivités : nouvelles compétences obligatoires, optionnelles et facultatives) et ses textes d'application ainsi que par les décisions du Conseil Communautaire précédemment validées.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent la modification des statuts de Carcassonne Agglo.

Une délibération sera rédigée.

Carcassonne Agglo : Composition du Conseil Communautaire

Madame le Maire rapporte que, suite à l'acceptation par les communes membres de Carcassonne Agglo de l'intégration des neuf communes du Piémont d'Alaric, il y a lieu de modifier la composition du Conseil Communautaire de Carcassonne Agglo à compter du 1^{er} janvier 2017.

Après avoir ouï le rapport de Madame le Maire, les membres du Conseil approuvent, à l'unanimité, la répartition dérogatoire des sièges du Conseil Communautaire telle que figurant sur l'arrêté préfectoral attribuant 36 sièges à Carcassonne, 5 sièges à Trèbes, 3 sièges à Villemoustaussou et Pennautier, 2 sièges à Alairac, Capendu, Conques sur Orbiel, Palaja, Rieux Minervois, Villegailhenc, Cazilhac, Caunes Minervois, Lavalette, Alzonne et Pezens, 1 siège à l'ensemble des autres communes membres, soit un total de 136 sièges.

Une délibération sera rédigée.

Questions diverses

- ◆ Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Carcassonne Agglo : Dans le cadre de la loi Alur, la compétence des Plans Locaux d'Urbanisme communaux peut être transférée à la collectivité intercommunale.

.../

/...

Les Conseils Municipaux doivent faire connaître leur préférence, soit accepter le PLUi ou le refuser. Il faut pour cela que les élus communaux délibèrent entre le 27 décembre 2016 et le 26 mars 2017. Le transfert de compétence peut ne pas avoir lieu si 25 % des communes représentant 20 % de la population rejettent le projet. Affaire à suivre.

- ◆ Carcassonne Agglo - Gestion de l'eau et de l'assainissement à l'horizon 2018 : Carcassonne Agglo a décidé de lancer une étude administrative, juridique et technique sur les modalités de gestion des services de l'eau et l'assainissement dès 2018. Cette étude a été réalisée par un groupement "Calia Conseil" "IRH" "Landot Avocats". Les résultats sont présentés, en cette fin d'année, aux élus délégués des Conseils de Territoire. Les points positifs et négatifs de chacune des trois possibilités de gestion (régie directe, délégation de service publique ou mixité des deux modes de gestions) ont été établis. Les élus auront à se prononcer en 2017 pour exprimer leur choix.

Communiqués

FERMETURE DE LA DECHETTERIE DE CARCASSONNE SALVAZA

du 06 novembre 2016 au début du 2^{ème} trimestre 2017.

Pour votre confort, COVALDEM11, SUEZ et AUDEVAL transforment votre déchetterie en RECYDRIVE.

Vous êtes invités à amener vos déchets aux déchetteries les plus proches de Preixan, à savoir à Arzens ou à Leuc.

Rappel concernant la collecte des bacs verts sur la commune :

⇒ Tous les lundis après-midi : bacs individuels des : rue du Grand Tour, chemin des Olivettes, chemin de la Déballade, rue du Moulin et chemin de Fontvieille ainsi que les bacs collectifs de la commune.

⇒ Tous les jeudis matin (avant 7 h) : bacs individuels et collectifs de la totalité des rues en agglomération ainsi que des domaines extérieurs.

Listes électorales : inscriptions

Madame le Maire de Preixan informe les électeurs que la révision 2016-2017 des listes électorales de la commune est en cours et ce **jusqu'au 31 décembre 2016 inclus**.

Le 31 décembre 2016 étant un samedi, une permanence sera assurée ce jour-même en mairie, de 10h à 12h, pour la réception des dernières demandes d'inscription sur les listes électorales.

Pour se faire inscrire, toute personne, jouissant de ses droits civiques, de nationalité française ou citoyenne d'un état de l'Union Européenne, peut se présenter en mairie munie d'une pièce d'identité en cours de validité ou ayant expirée depuis moins d'un an et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, de téléphonie ...) à son nom.

Sont aussi invitées à se présenter en mairie les personnes déjà inscrites, mais qui ont changé d'adresse (même depuis plusieurs années), ou qui ne reçoivent plus de carte d'électeur et/ou la propagande électorale, ou celles dont les informations figurant sur la carte d'électeur (adresse, état civil) sont incorrectes ou incomplètes.

Les personnes ne pouvant se présenter elles-mêmes peuvent adresser leur demande, accompagnée des pièces justificatives, par correspondance (formulaire cerfa 12669*01) ou faire présenter celle-ci par un tiers dûment mandaté.

En savoir plus : Mairie de Preixan
4 rue de la mairie 11250 Preixan

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie

Durant la dernière semaine du mois de décembre 2016 :

du lundi 26 au vendredi 30 décembre, le secrétariat de mairie sera ouvert de 9h à 12h.



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSECURITE

pour lutter contre

L'INFLUENZA AVIAIRE dans les basses cours

Arrêté du 16/11/2016 qualifiant le niveau de risque épizootique
Arrêté du 16 mars 2016 relatif aux dispositifs associés

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire, H5N8, hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage, **le niveau de risque est désormais qualifié d' "élevé" sur l'ensemble du territoire français.**

En tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, vous devez mettre en place des **mesures de protection renforcées** :

- ⇒ **Confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;**
- ⇒ **Exercer une surveillance quotidienne de vos animaux ;**
- ⇒ **Protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;**
- ⇒ **Aucune volaille (palmipèdes et gallinacés) de votre basse cour ne doit entrer en contact direct ou avoir accès à des oiseaux sauvages et à des volailles d'élevage professionnel. Vous devez limiter l'accès de votre basse cour aux personnes indispensables à son entretien ;**
- ⇒ **Il faut protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà, l'épandage est possible ;**
- ⇒ **Il faut réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eau de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée ... pour le nettoyage des lieux.**

Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contacter votre vétérinaire ou la DDCSPP Aude.

La gestion de ce nouvel épisode d'influenza aviaire dépend de la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs.

Cérémonie du 11 novembre 2016

Le temps pluvieux n'a pas découragé les Preixanaises et Preixanais venus commémorer l'Armistice de la Grande Guerre de 14 - 18, commémoration de la Victoire et de la Paix et de l'hommage à tous les morts pour la France.

Après la lecture du message officiel par Madame le Maire, les enfants déposèrent des bouquets de fleurs coupées devant le Monument aux Morts, suivi d'un grand moment de recueillement pour la minute de silence précédant l'hymne national repris à capella par tous, jeunes et moins jeunes.

Élus de la commune, porte-drapeaux et anciens combattants, parents et enfants du village ont assisté à cette cérémonie, précédée par une messe célébrée dans l'église de notre village et clôturée par un apéritif offert par la municipalité dans le foyer.



Réjouissance pour les Preixanaises et Preixanais de 70 ans et plus

Madame le Maire, et les membres de la commission des affaires sociales accueillèrent samedi 3 décembre dernier au foyer de Preixan, les anciens de la commune, âgés de 70 ans et plus pour le goûter de Noël.



Cette année, 91 personnes étaient recensées pour bénéficier du colis de Noël, participer au spectacle et au goûter offerts par la municipalité. 59 anciens ont répondu présent à l'invitation.



Après le mot d'accueil du maire, les invités ont assisté à un spectacle de chants et de danses haut en couleurs présentés par le groupe Chan PA Danse, qui, au vu des sourires et des applaudissements a ravi le public présent.



Les convives se sont ensuite installés autour des tables pour déguster et savourer les pâtisseries servies par Madame Le Maire et les Conseillers Municipaux avant de recevoir leur colis gourmand.



Les colis de Noël ont été portés au domicile des personnes qui n'ont pas pu se déplacer.

Le 18 novembre 2016 à Carcassonne, Monsieur BASSET Bernard s'en est allé à l'aube de ses 66 ans. Nous présentons nos sincères condoléances à son épouse et aux membres de sa famille.

L'année 1936 à Preixan...

par Joël Vidal

1936 en France, c'est l'avènement du Front Populaire. Cette période fut courte, mais remplie d'espoir. De grandes avancées sociales, pour les plus touchés par la crise économique, firent de 1936 une période importante de notre histoire de France.

Dans notre village, le fauteuil de maire est occupé par Aimé Montahuc depuis 1933. Le travail de la terre continue à être l'activité principale. Le recensement évoque une multitude de propriétaires et plusieurs dizaines de salariés. L'exode rural est en marche et, cette année-là, de nombreux travailleurs sont venus d'Italie à la recherche d'un emploi et d'une vie nouvelle. L'agriculture a besoin de bras et la Grande Guerre a enseveli toute une génération de paysans. Les plus gros employeurs de main d'œuvre agricole sont : Jean-Jacques Maynadié, Aimé Montahuc, Edmond Maynadié et Monsieur De Palaminy à Lacombe. Ce secteur économique connaît la crise. La mévente du vin, conséquence d'une surproduction exagérée, provoque une campagne d'arrachage de vignes en France et en Algérie. Une distillation obligatoire des vins se met en place pour permettre d'éliminer les stocks. Cette année-là, la nature détruit une partie de la récolte : le 19 avril, une gelée de printemps frappent les bourgeons qui atteignent plusieurs centimètres et le 27 avril, un orage de grêle endommage les vignes, les céréales, les fruitiers et les jardins. Les semaines qui suivirent furent très pluvieuses. Il devient difficile de labourer, de passer les décauillonneuses et de déchausseler. Cette humidité est favorable au développement de l'herbe, ce qui aidera le mildiou à se propager en mai dans le vignoble.

Le 26 avril et le 3 mai, la mairie est ouverte pour l'organisation des élections législatives. Seuls les hommes, de nationalité française et majeurs, peuvent voter. Il y a 154 inscrits et le second tour de l'élection donnera les résultats suivants : Mistler Radical Socialiste : 83 voix, Detours Royaliste et Paysan : 36 voix. Jean Mistler, Maire de Castelnaudary, est réélu député de notre circonscription. Il faisait partie de la coalition du Front Populaire qui réunissait les radicaux socialistes, les socialistes SFIO et les communistes. A Preixan, et dans notre département, le parti radical socialiste a toujours les faveurs des électeurs. L'Aude aura, cette année-là, cinq députés issus du Front Populaire.

Au conseil municipal, lors d'une réunion de travail, nos élus sont dans l'obligation de trouver des solutions concernant les bâtiments communaux. Ces édifices tels que la mairie et l'église datent de la fin du 19^{ème} siècle et les toitures sont dégradées. Monsieur Tarbouriech, architecte, est mandaté pour procéder à un état des lieux. L'évaluation du montant des travaux s'élève à la somme de 14.980 francs. Une demande de subvention sera effectuée auprès de la préfecture. Au cours de l'été, période favorable pour les maçons, des réparations ont lieu sur les toits de la mairie, de l'école, du bureau de poste, du clocher et de la sacristie. Le patrimoine communal est désormais protégé des dégâts des eaux.

L'état civil 1936 nous indique la naissance de François Feuille, un mariage : Gasparre Bazzaro et Santa Bernardinello et plusieurs décès : Jeanne Ournac, 81 ans, Marianne Falandry, 83 ans, Marie-Louise Lalleman, 43 ans, Mélanie Briol, 74 ans, Santo Rosso, 53 ans, Luigi Odorico, 82 ans, Jules Perrin, 39 ans, Jean Casimir Cantalou, 93 ans.

Tous ces défunts ont été inhumés dans le vieux cimetière et, au fil du temps, de nombreuses familles ont disparu sans descendance. De nombreuses concessions ne sont plus fleuries pour la Toussaint et se sont dégradées faute d'entretien. Un jour, la commune se verra dans l'obligation de reprendre ces concessions abandonnées pour les attribuer à de nouveaux accédants. Cette pratique est courante et bien encadrée par la loi.

L'année 1936 a permis à tous ceux qui souffraient du chômage de la baisse des prix agricoles et des salaires et de la misère d'envisager un avenir meilleur grâce aux mesures prises par le Front Populaire. Après Albert Sarrault, élu de l'Aude, c'est Léon Blum, député de Narbonne, qui devient Président du Conseil à Paris.

C'est toujours bénéfique pour un territoire, de voir un de ses élus accéder aux plus hautes fonctions. L'Aude y gagnera d'être si bien représentée.

Joël Vidal

Rubrique santé - Le dépistage du cancer du sein

Le dépistage organisé est sous la responsabilité d'ADOC 11 qui est une association loi 1901.

L'objectif du dépistage organisé est de réduire la mortalité par cancer.

Le dépistage consiste à détecter tôt des tumeurs pour permettre leur guérison.

Le dépistage s'adresse à des personnes non malades, il est porteur d'espoir.

C'est une note positive que l'on ajoute pour rester en bonne santé.



Le cancer du sein est un enjeu de santé important : 48.000 nouveaux cas en France par an, 250 dans l'Aude. 1 femme sur 8 sera confrontée à un cancer du sein dans sa vie.

Première cause de mortalité par cancer chez la femme et troisième tous sexes confondus :

12.000 décès par an en France, dont 60 dans l'Aude.

L'incidence augmente avec l'âge.

Le dépistage permet de détecter des tumeurs bien avant qu'elles soient palpables.

La mammographie est l'examen de référence dans le dépistage organisé du cancer du sein.

Pour qu'une tumeur soit palpable, il faut qu'elle mesure 1 cm, c'est 10 ans d'évolution.

La mammographie permet de détecter une tumeur mesurant de 3 à 4 mm. Ainsi, nous gagnons jusqu'à 5 ans.

Dépister pour mieux soigner !

Quand la maladie est bien installée,

- les traitements sont lourds,
- les effets secondaires sont importants,
- et les chances de guérir sont minimes.

Le dépistage consiste à détecter la maladie à un stade précoce, ainsi :

- les traitements sont plus efficaces,
- les effets secondaires sont réduits au minimum,
- et les chances de guérison sont très augmentées.

La qualité de vie après un traitement d'un cancer du sein détecté par le dépistage organisé est parfaitement respectée.

Un cancer du sein détecté à un stade précoce, lors du dépistage organisé, **guérit dans 9 cas sur 10.**

Pour Qui ?

Le dépistage organisé s'adresse aux femmes âgées de 50 à 74 ans sans antécédent particulier, personnel ni familial.

Avant 50 ans et après 74 ans le dépistage est mis en place par le médecin traitant ou le gynécologue, il est individuel.

Adoc 11 envoie à toutes les femmes de l'Aude âgées de 50 à 74 ans la lettre d'invitation pour réaliser une mammographie dans le cabinet de radiologie de leur choix.

Elle est prise en charge à 100% sans avance de frais.

Si la mammographie est normale, elle est lue une deuxième fois par un radiologue agréé dans les locaux d'Adoc 11.

Chaque année, Adoc 11 invite 32.000 femmes mais seulement 17.000 font leur mammographie. La majorité sont normales et seulement 111 cancers ont été découverts en 2015.

Ces cancers sont tous guéris car ils ont bénéficié d'un traitement efficace compte tenu de leur découverte précoce.

Le dépistage peut vous sauver la vie. C'est un geste simple qui vous prendra **20 minutes tous les deux ans.** La mammographie est prise en charge à 100% sans avance de frais.

Faites la mammographie pour vous et pour les gens que vous aimez !

L'équipe d'Adoc 11 répondra à toutes vos questions si vous le souhaitez. N'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail.

Adoc 11 - 180, rue Lamarck (11000) Carcassonne - Tél. : 04 68 72 72 00 - contact@adoc11.fr

site internet : www.depistage-cancer-aude.fr

Dr Antoine Khreiche

Vie locale - Animations

Retour sur halloween

Une belle bande de petits montres ont envahi le village pour Halloween. Sorcières, citrouilles, fantômes, monstres en tout genre ont sonné aux portes pour réclamer des bonbons. La sympathie des habitants du village a donné le sourire à tous les enfants qui avaient leurs besaces pleines de sucreries.



Club du 3^{ème} Âge



Les membres du Club du 3^{ème} âge s'étaient donnés rendez-vous le 20 novembre dernier au restaurant du village pour leur repas de fin d'année.

Le chef Christian avait concocté un petit menu sympathique pour une trentaine de convives.

Bonne humeur et rigolade étaient au rendez-vous, au plus grand bonheur de la présidente, Noëlle Cros.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les membres du Bureau du Club du 3^{ème} âge de Preixan vous informent
de la tenue de l'Assemblée Générale annuelle

Le samedi 21 janvier 2017 à partir de 14 heures

à la salle du club du 3^{ème} âge - place de l'église

Assemblée générale : - activités de l'année 2016

- bilan financier
- renouvellement du bureau

Paiement des cotisations : 15 euros par personne

Loto récréatif et goûter : offerts par le club à ses adhérents

Les personnes qui désirent adhérer au club
seront accueillies avec plaisir à l'Assemblée Générale

Meilleurs vœux de bonheur et de santé pour la nouvelle année !

Le bureau.

Tennis Loisir Preixan

C'est le vendredi **26 novembre dernier** que les tennismen preixannais avaient choisi pour se réunir en **assemblée générale** au foyer du village.

Après le bilan moral de la saison dernière, et, notamment, l'organisation de la journée "sport à l'école" avec le RPI PREIXAN/ROUFFIAC qui a initié 36 élèves des classes de CE2, CM1 et CM2 à la pratique du tennis et du badminton en juin dernier grâce à la participation des bénévoles du club, le trésorier présentait le bilan financier de l'association.

Ce dernier ne manquait pas de remercier les collectivités territoriales et, plus particulièrement, l'équipe municipale au travers de Madame Le Maire, Patricia DHUMEZ, présente lors de cette assemblée aux cotés de conseillers municipaux, pour son soutien tant financier que technique au club.

Puis, vint l'heure du renouvellement du bureau et le **nouveau comité directeur du club élu** pour deux saisons se compose comme suit :

- **PRESIDENT** : Éric MARTIN
- **VICE-PRESIDENT** : Sylvain GLEYZES
- **TRESORIER** : Jean-Marie PLA
- **SECRETARE** : Anne MARTIN



Le président fixa comme objectif pour la saison à venir l'organisation d'un tournoi interne courant juin 2017 et l'aide qu'apportera le club au Spartak de Preixan pour l'organisation d'une journée sport pour tous. Certains adhérents ont émis le souhait d'organiser une journée de formation et de perfectionnement à la pratique du tennis. Le bureau se chargera de réaliser une étude de faisabilité et de financement.

Mme Le Maire clôturait les débats, en remerciant l'ensemble des adhérents et ne cachait pas sa satisfaction d'avoir permis aux preixannais de se réappropriier le court de tennis du village.

Les convives se retrouvèrent enfin autour du verre de l'amitié bien mérité.

Comité des Fêtes

Tout d'abord, les membres du Comité des Fêtes remercient tous les habitants du village pour leur participation lors de la vente des calendriers qui a été un franc.

Superbe soirée d'hiver organisée le 10 décembre avec de très bonnes tartiflettes. Merci à tous les participants.

Une soirée pleine de réussite dans la joie, la convivialité et la danse.

Encore une soirée du comité dont on se souviendra ...



Le comité vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et vous donne rendez-vous pour Pâques.

Loto des écoles du RPI

Une très bonne ambiance pour le loto du RPI de Preixan Rouffiac avec de nombreux participants !

Des nouveautés, comme les cartons à l'envers, qui ont surpris, tout d'abord, mais qui ont été très vite adoptés.

De nombreux lots ont été gagnés et félicitations à notre "nommeur" attiré : Bernadette. À conserver sous le coude pour l'année prochaine !

Remerciement aux participants, aux généreux donateurs et, aussi, à tous les parents et enseignants bénévoles qui ont permis d'organiser au mieux cette journée.

Un grand merci aussi aux mairies de Preixan et Rouffiac. Tous les bénéfices sont intégralement redistribués aux deux coopératives scolaires permettant ainsi de financer une partie des activités scolaires.



A l'année prochaine !

Spartak de Preixan



5^{ème} journée de championnat : Le Spartak recevait l'équipe de Cuxac d'Aude. Déferlante de buts pour Preixan et **victoire sur le score de 8 à 1**. Bravo !!!

6^{ème} journée de championnat : Preixan affrontait le FC Villedubertois. Fin de série de victoire pour le spartak qui décrochait un **nul 3 à 3**. A noter une équipe quasiment composée de joueurs Preixanais.

3^{ème} tour de Coupe FAVRE : Le Spartak devait recevoir l'équipe d'Arzens (1^{ère} division) mais pour cause d'intempéries, le terrain a été jugé "impraticable" aux yeux de l'arbitre et lui seul d'ailleurs !!! Match reporté au 18 décembre 2016 à 14h30 à Preixan.

7^{ème} journée de championnat : Après la frustration du match non joué le week-end précédent et le match nul en championnat, le Spartak devait se ressaisir. Il partait cette fois-ci affronter l'équipe réserve d'Arzens. Après une première mi-temps compliquée, Preixan enchaîne les buts et **gagne 0 à 3**.

8^{ème} journée de championnat : Preixan recevait l'équipe du Trapel. **Victoire preixanaise 6 à 0**. A retenir : le bon état d'esprit des deux équipes et la bonne prestation de l'arbitre.

9^{ème} journée de championnat : Dimanche pluvieux, dimanche heureux avec une **victoire assommante du Spartak 0 à 10** face à l'US Minervois.

10^{ème} journée de championnat : Preixan-Moussan : **Victoire du Spartak** sur le score de **2 à 1**.

CALENDRIER :

⇒ **COUPE FAVRE** : Dimanche **18 décembre** SPARTAK-ARZENS E.S à 14h30

A noter, si Preixan se qualifie, ils rencontreront en 8^{ème} de finale l'ET.S Malvoise le dimanche **8 janvier 2017** à 14h30 à Malves.

⇒ **CHAMPIONNAT** :

Dimanche **15 janvier 2017** OZANAM-SPARTAK 15h00

Dimanche **22 janvier 2017** ST EULALIE/VILLESEQUELANDE-SPARTAK 12H00

Dimanche **29 janvier 2017** SPARTAK-ET.S MALVOISE 15h00

Dimanche **26 février 2017** VILLALIER AS-SPARTAK 15H00



Distinction du District de l'Aude pour le titre l'an dernier de champion en 3^{ème} division.

Restaurant LE RELAIS DE PREIXAN

vous propose le **31 décembre 2016** un **repas prolongé** sans animation.

**Vins Blanc,
rosé, rouge,
cafés compris
60 €**

- ◆ Apéritifs et ses amuses bouches
- ◆ Assiette de foie gras aux figues et ses toasts
- ◆ Roulé de Saumon fumé saveurs d'été
- ◆ Brochettes de St Jacques petits légumes sauce Blanquette
- ◆ Trou du Nouvel An
- ◆ Pavé de veau à la crème de morilles
- ◆ Ardoise de Fromages affinés
- ◆ Dessert du Nouvel An

Réservations au 04.68.26.35.54 ou 06.74.91.63.52

Soirée Choucroute et chansons françaises le 27 janvier 2017

Menu **24 €**

- ◆ Frisée aux lardons
- ◆ Choucroute garnie au jarret
- ◆ Tarte alsacienne
- ◆ Bière et vin compris

* **côté Pizzas** : le **dimanche soir**, le restaurant se transforme en pizzeria avec pizzas aux choix, pâtes, camembert rôti façon tartiflette. Les pizzas peuvent être **emportées de 19h à 20h30**.

* **côté Bistro** : Les **samedis**, tous les 15 jours, de **10h30 à 12h30**, venez déguster huîtres et moules accompagnées d'un petit vin de Pays ... convivialité assurée !

* **les jeudis du relais** :

- ◇ Jeudi 5 janvier 2017 : Pot au feu du chef
- ◇ Jeudi 12 janvier 2017 : Parmentier de canard
- ◇ Jeudi 19 janvier 2017 : Fricassée de fèves à l'ancienne
- ◇ Jeudi 26 janvier 2017 : Choucroute garnie
- ◇ Jeudi 2 février 2017 : Cassoulet du Chef
- ◇ Jeudi 9 février 2017 : Rognon Moutarde à l'ancienne
- ◇ Jeudi 16 février 2017 : Civet de lapin Grand mère
- ◇ Jeudi 23 février 2017 : Fricassée de Limoux
- ◇ Jeudi 2 Mars 2017 : Chili con carne

À noter : 1 semaine de congés peut se glisser entre les plats du Jeudi, celui-là sera alors décalé à la semaine suivante.

La rédaction

Direction de la publication :
Patricia DHUMEZ

Commission Info-Com
Rédaction - Maquette
Josiane ARMERO
Patricia DHUMEZ
Magali DICK
Véronique PLA
Michel RIEUSSEC
Jérôme VALINA

À votre écoute

Contacts :
communication@preixan.com

Visiter site officiel :
www.preixan.com

L'infolettre de Preixan

Soyez informé régulièrement des actualités de notre village en vous abonnant gratuitement à l'infolettre électronique de

Preixan. Pour cela, indiquer votre adresse de messagerie dans le formulaire d'inscription sur le site internet officiel de Preixan www.preixan.com - Besoin d'aide : communication@preixan.com